



FONDAZIONE
PRIMOLI

PRIX Littéraire GIUSEPPE PRIMOLI : *Le jeune Roman*

Edition 2018

1. PRÉAMBULE

La Fondation Primoli décerne chaque année un prix littéraire intitulé « Prix Giuseppe Primoli », dans le but de promouvoir de jeunes romanciers de langue italienne et française. Le Prix est décerné alternativement à des ouvrages en langue italienne et française.

2. OBJET ET FINALITÉ

Le concours vise à sélectionner les romans de trois jeunes écrivains qui seront récompensés à la suite de l'évaluation d'une commission examinatrice

3. CRITÈRES D'ADMISSION

Le concours 2018 s'adresse aux jeunes **âgés de moins de 35 ans** à la date de publication de l'acte de candidature.

Sont admis à concourir des romans présentés par l'auteur, la maison d'édition ou le jury, publiés en format papier directement en langue française avant le 28 février 2018.

La participation est gratuite.

4. DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Les romans proposés devront être envoyés ou remis sous enveloppe fermée, en deux exemplaires, avant le **15 mars 2018** à l'adresse suivante : Fondazione Primoli, via G. Zanardelli 1, 00186 Roma. Le cachet de la poste fera foi.

L'expéditeur et la mention « Premio Giuseppe Primoli per il romanzo » devront être indiqués sur l'enveloppe.

Aucun envoi ne sera accepté par courriel et aucun envoi non conforme aux conditions énoncées ne sera pris en considération. Les livres parvenus seront rendus au siège de la Fondation après la proclamation des lauréats.

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une Commission composée de :

Roberto Antonelli
Ludovica Cirrincione d'Amelio
Andrea Del Lungo
Olivier Jacquot
Fabrice Jesné
Christophe Musitelli
Letizia Norci Cagiano de Azevedo
Gianfranco Rubino
Anna Maria Scaiola
Patrick Valdrini

Marie-Ève Venturino
Martine Van Geertruijden (secrétaire).

La Commission, qui se réunira dans le courant du mois de mai, sélectionnera les ouvrages sur la base de leur originalité et de leurs qualités.

Les lauréats seront prévenus individuellement. Les résultats seront présentés lors d'une séance publique de la Fondation dans le courant du mois de juin 2018 et seront publiés sur le site de la Fondation. Les décisions de la Commission sont sans appel. La Commission se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si elle juge insuffisante la qualité des ouvrages présentés.

6. PRIX

1° lauréat : € 1.000

2° e 3° lauréats : mention spéciale

Le montant du prix inclut toutes les charges fiscales.

7. RESPONSABILITÉ

Les auteurs, une fois établie leur disponibilité à participer au prix, déclareront avoir lu attentivement le présent document et accepter ses différents articles. Ils se porteront en outre garant du fait qu'ils sont bien l'auteur de l'ouvrage présenté. Les organisateurs du concours auront droit de décision finale sur toutes les questions qui ne sont pas précisées dans le présent règlement.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données fournies seront traitées dans le respect de l'art. 13 D. Lgs. 196/2003, uniquement pour les finalités institutionnelles et administratives de la Fondazione Primoli.

INFORMATIONS

Fondazione Primoli

via G. Zanardelli 1 – 00186 Roma

Tel. 0668801136

Mail: info@fondazioneprimoli.it

Web: www.fondazioneprimoli.it